

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du Jeudi 1^{er} Octobre 2020 -

Présidence de Monsieur Julien RAVIER, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

20/037/UAGP

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Attribution de subventions d'équipement à diverses associations - Répartition 2020.

20-35984-DASA

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur l'attribution de subventions d'équipement à diverses associations de notre secteur pour la répartition 2020.

De nombreuses associations ont sollicité une aide de la Ville pour réaliser des projets de travaux ou d'acquisition de matériels.

Les dossiers présentés par ces associations ont été instruits en tenant compte d'une part de leur situation financière, d'autre part du caractère culturel et social des projets pouvant justifier une subvention d'équipement de la Ville.

Ainsi, il est proposé d'attribuer sur la base des projets présentés par les associations des subventions d'équipement pour un montant total de 100 000 Euros (cent mille Euros) dont 17 600 Euros (dix-sept mille six-cents Euros) pour notre secteur.

Sont annexées à ce rapport, les conventions de toutes les associations subventionnées. Ces subventions sont attribuées de façon conditionnelle sous réserve de vérification des pièces administratives, financières, comptables et fiscales demandées par les services municipaux.

Enfin, il est nécessaire d'annuler des subventions votées en 2018 à des associations qui n'ont pas fourni les documents nécessaires au paiement des subventions ou n'ont pas signé leur convention financière. Le montant total de ces annulations s'élève à 45 100 Euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvée l'affectation de l'autorisation de programme, Mission Action Sociale et Solidarités, année 2020 à hauteur de 100 000 Euros (cent mille Euros) pour l'attribution de subventions d'équipement aux associations suivantes :

Tiers 011591 Association des équipements collectifs les Escourtines 15 traverse de la Solitude 13011 Marseille EX015596 Divers travaux (climatisation, alarme, électricité, revêtement du sol du centre aéré de la Reynarde)	4 000 Euros
Tiers 042013 Compagnie après la pluie 1 route des Camoins 13011 Marseille EX016127 Achat matériel technique	1 500 Euros
Tiers 110244 L'Ecole du Chat Phocéenne 87 chemin de la Salette 13011 Marseille EX016073 Réparation de la toiture des enclos	3 200 Euros
Tiers 150554 Association sport et culture de la vallée de l'Huveaune CMA Saint Marcel 216 boulevard de St Marcel 13011 Marseille EX016034 Achat d'électroménager	2 000 Euros

Tiers 011577
 Association Familiale du Centre Social
 Bois Lemaître (AFAC)
 avenue Roger Salzmann
 Villa Emma
 13012 Marseille
 EX016108
 Installation d'un climatiseur 3 900 Euros
 EX015981
 Achat et installation de jeux d'extérieurs pour enfant 2 000 Euros
 - pour le Centre Social Les Lierres

Tiers 011616
 Association Musicale Socio-Culturelle AMSC
 1 allée des Pinsons
 Beaumont
 13012 Marseille
 EX015744
 Achat de panneau signalétique lumineux 1 000 Euros

ARTICLE 2 Sont approuvées les conventions ci-annexées.
 Madame la Maire ou son représentant est autorisé à signer ces conventions.

ARTICLE 3 Ces subventions seront versées après production par les bénéficiaires des factures acquittées relatives à l'opération subventionnée.

ARTICLE 4 La dépense totale s'élève à 100 000 Euros (cent mille Euros) dont 17 600 Euros (dix-sept mille six-cents Euros) pour notre secteur. Elle sera imputée sur les crédits inscrits aux budgets 2020 et suivants.

ARTICLE 5 Sont annulées les subventions d'un montant total de 45 100 Euros (quarante-cinq mille cent Euros) dont 7 000 Euros de notre secteur indiquées ci-dessous :

N° tiers financier	Nom de l'association	Montant voté	Date du vote	N° délibération
004453	Centre de Culture Ouvrière pour le CS Saint Menet	1 500 Euros	09/04/2018	18/0187/ECSS
011591	Association des Equipements Collectifs des Escourtines	3 000 Euros	25/06/2018	18/0610/ECSS
011591	Association des Equipements Collectifs des Escourtines	2 500 Euros	08/10/2018	18/0854/ECSS

**Le présent projet de délibération
 mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
 enrôlement à une séance
 du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération du
 Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
 Conseiller Métropolitain
 Vice Président du Conseil de Territoire
 Marseille-Provence
 Julien RAVIER**